

Etterbeek, le 5 août 2022

### **Concerne : prolongation de la fermeture du parc du Paradis des Enfants jusqu'au 28/08 inclus**

Madame, Monsieur

En raison des travaux en cours sur le site du complexe scolaire du Paradis des Enfants, les autorités communales ont décidé d'interdire au public l'accès au parc situé dans l'enceinte de cet établissement entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 7 août 2022. Cette décision vient d'être prolongée par une nouvelle ordonnance de police adoptée par le bourgmestre Vincent De Wolf le vendredi 5 août 2022 et qui fixe désormais la réouverture des lieux au lundi 29 août 2022.

Pour rappel, ce vaste chantier entamé il y a plusieurs mois dans le cadre de la construction de la nouvelle aile maternelle de cette école présente une emprise importante au niveau du sol qui empiète en partie sur le parc. Les travaux concernés sont par ailleurs en grande partie situés à hauteur de l'entrée principale de cet établissement (61A rue Baron de Castro), qui constitue actuellement la seule véritable voie d'accès au site.

Plusieurs opérations délicates notamment liées aux impétrants et nécessitant la présence de nombreux véhicules et engins sur place étaient programmées dans le courant de l'été. Toutes ces interventions n'ayant malheureusement pas pu être réalisées dans les délais impartis – **pour des raisons totalement indépendantes à la commune, propres aux impétrants** –, la commune a par conséquent dû prendre de nouvelles mesures visant à garantir la sécurité des usagers des lieux, tant lors de la réalisation concrète de ces opérations qu'en dehors des heures de travail ainsi que les week-ends et les jours fériés.

En vous remerciant une fois encore pour votre compréhension et votre patience dans le cadre de ce dossier, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par ordonnance :

Le secrétaire communal f.f.,  
Stéphane Queeckers

Le bourgmestre,  
Vincent De Wolf